

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3456 - LUNDI 25 MARS 2019

VIE DES INSTITUTIONS

Des citoyens élus ou nommés soumis à la déclaration de leur patrimoine

Tout Congolais élu ou nommé à une haute fonction publique est tenu de déclarer son patrimoine lors de sa prise de fonction et à la cessation de celle-ci. La loi y relative a été promulguée par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso. La déclaration de

patrimoine doit être certifiée sur l'honneur, exacte et sincère par le déclarant. Elle concerne notamment les biens propres ainsi que, pour des personnes mariées, ceux de la communauté ou ceux réputés individuels. Le patrimoine est constitué des biens meubles et im-

meubles, des comptes bancaires, des actions dans les sociétés commerciales, des revenus annuels, des prêts, des fonds de commerce et tout autre bien meuble détenu au Congo ou à l'étranger, d'une valeur minimale de quinze millions de francs CFA. [Page 4](#)

SÉCURITÉ SOCIALE

Le déficit de recouvrement des cotisations évalué à plus de dix milliards FCFA



Evariste Ondongo en réunion avec les partenaires sociaux/Adiac

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a révélé, à la suite de l'abandon par cent quatre-vingt-neuf employeurs de leurs entreprises, un déficit de recouvrement de cotisations de 10 012 591 290 FCFA, un

montant en nette hausse comparativement à 2018. A l'occasion du lancement, le 21 mars, de l'application des dispositions de l'article 171 du code de sécurité sociale, le directeur général de la CNSS,

Evariste Ondongo, a dénoncé le non-respect de cette disposition qui exige à tout employeur désireux quitter le Congo de présenter un certificat de non-redevance. [Page 7](#)

PROJET LISUNGI

Le gouvernement fixe le seuil à 250 000 FCFA par projet éligible



La ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire en conférence de presse

Dans le cadre du projet de filets sociaux dénommé Lisungi, le seuil de financement des microprojets ne dépassera pas deux cent-cinquante mille francs CFA, a-t-on appris de la ministre en charge des Affaires sociales, Antoinette Dinga-Dzondo.

« Les fonds alloués estimés à plus de deux milliards de francs CFA pour le financement de huit mille projets sont disponibles et n'attendent que les porteurs de projets », a-t-elle indiqué, lors d'une conférence de presse, le 21 mars, à Brazzaville. [Page 3](#)

GENRE

« Femme modèle » solidaire avec les victimes des violences conjugales

ÉDITORIAL
Défi

Page 2

L'association « Femme modèle », que dirige Mildred Moukenga, va lancer le 29 mars, à Brazzaville, la cinquième édition de son programme « Women's activity award ». Elle est dédiée, cette année, à l'appui et au suivi des femmes victimes des violences conjugales. D'après une enquête citée par les organisatrices de l'activité, deux victimes sur trois continuent de vivre chez leurs maris violents et ont préféré se taire. La précarité sociale serait, d'après la même source, l'une des principales raisons du silence de ces femmes victimes des maltraitances. [Page 7](#)



Les leaders de l'association Femme modèle, lors de la conférence de presse

ÉDITORIAL

Défi

Deux jours durant, des chefs d'Etat, de hauts responsables politiques et de puissants chefs d'entreprise vont débattre à Kigali du Marché commun continental dont la création accélérerait fortement l'émergence de l'Afrique si elle venait à se concrétiser dans les prochains mois. Organisée par Jeune Afrique Média Group et la société d'événementiel Rainbow Unlimited, cette nouvelle conférence de l'Africa CEO Forum marquera peut-être une avancée décisive sur cette voie stratégique et c'est pourquoi nous y serons nous-mêmes très présents avec nos deux quotidiens, *Les Dépêches de Brazzaville* et *Le Courrier de Kinshasa*.

Que les choses soient claires, en effet : l'Afrique, dont nous occupons le cœur géographique avec nos partenaires du Bassin du Congo, ne parviendra à résoudre dans un délai raisonnable les problèmes de toute nature auxquels elle se trouve aujourd'hui confrontée que si elle abat les barrières économiques et financières artificielles élevées par les pays européens du temps de la colonisation. Richement doté par la nature, ce qui explique pourquoi il fut et demeure l'objet de toutes les convoitises, notre continent, où vivra plus du quart de l'humanité dans les décennies à venir, a tout ce qu'il faut pour réussir en quelques années ce que les puissances comme les Etats-Unis, la Chine, l'Europe ou la Russie ont su elles-mêmes construire : c'est-à-dire des marchés puissants, organisés, aussi riches que divers, au sein desquels les hommes et les biens circulent librement.

Encore faut-il, pour y parvenir, que la génération de responsables à la manœuvre dans les cinquante-quatre pays que compte notre continent prenne la juste mesure du défi qui lui est lancé et se décide à lancer les réformes structurelles qui permettront de le relever dans le proche avenir. D'où l'importance des débats qui se dérouleront dans la capitale du Rwanda aujourd'hui et demain, mettant face à face les acteurs politiques et économiques dont dépend pour une large part le sort de l'Afrique. D'où, également, le fait que les observateurs seront nombreux à nos côtés pour écouter ce qui se dira sur la scène ou en coulisse et donc pour évaluer la capacité réelle du continent à créer maintenant le Marché commun dont dépend pour une large part son destin.

Le CEO Forum Africa, un rendez-vous essentiel pour le futur ! Soyez certains, vous qui lisez ces quelques lignes, que nous vous en apporterons la preuve.

Les Dépêches de Brazzaville

POLICE

Un vif débat à l'Assemblée nationale autour des missions de la DGST

La chambre basse du parlement a adopté, le 21 mars, le projet de loi portant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la police nationale. L'adoption de ce texte a suscité un débat passionnant entre l'opposition et la majorité présidentielle, sur les attributions de la direction générale de la surveillance du territoire (DGST).



Une vue des députés lors de la plénière du 21 mars/Adiac

Le texte soumis en plénière par la Commission défense et sécurité que dirige le député Félix Ibara-Ndéli prévoit une réforme profonde de l'ensemble de la police nationale, avec des missions plus élargies et renforcées. Il y a, par exemple, la mutation de la direction générale de la police en commandement des forces de la police nationale qui devra déboucher sur la création des unités spécialisées.

Cette loi dispose que la police nationale est une composante de la force publique subordonnée par l'autorité civile et soumise aux lois et règlements de la République. Instituée dans l'intérêt général, elle est apolitique et nul ne doit l'utiliser à des fins personnelles. Abordant la question des missions dévolues aux directions rattachées, parmi lesquelles la DGST, le chef de l'opposition congolaise, par ailleurs député de Loudima, Pascal Tsaty Mabiala, a estimé que cette structure stratégique serait désorientée de ses missions cardinales dont la plus essentielle reposait sur le renseignement. Pour l'opposant, la DGST est reléguée en simple organe de représ-

sentation et d'incarcération des opposants politiques, estimant que ses attributions doivent être recadrées afin de lui donner une nouvelle ligne directive. « Lorsque quelqu'un est accusé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, les services judiciaires ont la mission de diligenter une enquête contre l'intéressé, tel que prévoit le code pénal. Mais que vient faire la DGST là-dedans, et pourquoi est-elle devenue un centre carcéral ? Vous l'avez rendue en simple organe de répression et prison des opposants politiques », a lâché Pascal Tsaty Mabiala.

Une critique mal appréciée par la majorité présidentielle qui, par le biais du président de son groupe parlementaire, Jean Jaures Ondélé, a vigoureusement contrarié, jugeant que la position du chef de l'opposition discrédite une institution importante et stratégique dans le maintien de l'ordre public et de la paix nationale. Soutenant le projet de loi, le ministre de l'Intérieur, de la décentralisation et du développement local, Raymond Zéphirin Mboulou, a coupé court. « La

DGST n'est pas un organe institué pour traquer les opposants. Si quelqu'un perturbe, trouble l'ordre public ou la sécurité intérieure, que voulez-vous qu'on fasse de lui ? Nous n'accepterons pas que des gens organisent le désordre dans notre pays », a réagi le ministre de l'Intérieur.

En sa qualité de juriste et ancien ministre de la justice, Pierre Mabiala a apporté les plus amples éclairages à ce sujet. Il a souligné que la DGST fait partie des corps auxiliaires de la justice et que les cadres qui y évoluent sont des auxiliaires de police judiciaire. A ce titre, elle peut ouvrir des enquêtes et a la possibilité de mettre en garde à vue les inculpés conformément à la loi. En dépit de cette contradiction, la loi a été entérinée sans la voix de Pascal Tsaty Mabiala.

Hormis ce texte de loi, les députés ont adopté trois autres autorisant la ratification de l'accord entre le Congo, d'une part, le Grand-Duché de Luxembourg, le Burkina-Faso et les Pays-Bas, d'autre part, relatifs au transport aérien.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Directeur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service),

ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Duryl Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

5^E ÉDITION DU FORUM TONY-ELUMELU

Quinze entrepreneurs congolais sélectionnés

Les jeunes bénéficiaires vont rejoindre la grande famille d'entrepreneurs africains lauréats de l'édition 2019, dont la liste a été publiée le 22 mars sur la plate-forme TEFConnect.

La participation des entrepreneurs congolais au programme de la Fondation Tony-Elumelu (TEF) s'améliore par rapport aux précédentes éditions. L'an dernier, par exemple, ils étaient onze sélectionnés et cette année ils sont quinze. De quoi satisfaire Loriane Dzon, la responsable de communication de l'UBA Bank, membre de la fondation, qui pense que c'est bénéfique pour le pays « d'avoir des porteurs de projets qui vont créer des entreprises et qui créent des emplois ».

Une nouvelle ère s'ouvre à ces jeunes qui devront suivre des formations en ligne, recevoir l'aide d'un mentorat puis un accompagnement financier de dix mille dollars. « La prochaine étape pour ces lauréats, c'est qu'ils

auront trois mois de formation puis seront mis en contact avec des mentors dans les différents secteurs où ils évoluent, pour leur permettre de bénéficier des expériences et conseils indispensables à la réalisation de leurs projets », a souligné Loriane Dzon.

Il faut signaler que ces entrepreneurs congolais ont été sélectionnés parmi quatre-vingt-douze postulants locaux. Mais sur le plan continental, au total deux cent seize mille jeunes africains ont postulé et seulement trois mille cinquante ont pu être sélectionnés pour l'édition 2019. Au mois d'octobre prochain, comme ce fut le cas lors des événements antérieurs, les lauréats et leurs mentors vont se retrouver à Lagos (Nigeria)

pour le grand rassemblement annuel des entrepreneurs africains.

Notons que le programme d'entrepreneuriat de la TEF, qui porte le nom de son initiateur, est un engagement de cent millions de dollars sur dix ans, destiné à identifier, former, suivre et financer dix mille entrepreneurs. L'objectif du TEF est d'investir dans des entreprises créant au moins un million d'emplois et générant au moins dix milliards de dollars de nouveaux revenus annuels en Afrique.

En lançant la fondation en 2010 puis le forum quatre ans après, le philanthrope nigérian et son réseau de l'UBA Bank veulent ainsi rassembler l'ensemble de l'écosystème de l'entrepreneuriat africain, capter un maximum d'entrepreneurs, les gouvernements qui doivent créer un environnement propice, le capital, les conseils et le réseautage.

Fiacre Kombo

VIE DES PARTIS

L'Union pour la République prépare son congrès

La formation politique a fêté récemment son vingt-quatrième anniversaire à Brazzaville, sur fond de mobilisation pour la tenue des prochaines assises nationales.

Les travaux préparatoires du congrès, dont la tenue est fixée à l'horizon 2020, ont été lancés à l'occasion de la célébration du vingt-quatrième anniversaire du parti. Une occasion pour le président de l'Union pour la République (UR), Benjamin Bounkoulou, d'inviter les cadres et militants de cette formation à conjuguer leurs efforts pour la réussite du prochain congrès.

« Nous voulons d'un parti renoué, moderne, adapté aux enjeux que nous impose l'environnement national et international du XXI^e siècle. Un parti plus apte à répondre aux besoins de

ses membres et des Congolais sur toute l'étendue du territoire », a-t-il lancé.

En effet, conscient du tableau peu reluisant dressé à cette occasion, le bureau du Conseil national a décidé, conformément aux doléances de la base de voir leur formation politique retrouver son dynamisme et ses automatismes fonctionnels, de mettre en place une commission préparatoire du congrès.

Créée le 17 mars 1995, l'UR est considérée comme l'un des vieux partis du Congo. En vingt-quatre ans de parcours et de lutte politique, le parti a connu des hauts et des bas, surtout des contre-perfor-

mances électorales. Par exemple, de onze parlementaires en 1995 (lors de sa création), ce parti ne compte plus que des conseillers locaux. Selon Benjamin Bounkoulou, le moment est arrivé pour se remobiliser et se mettre en ordre de bataille, afin de revitaliser le parti.

« Il faut adapter les textes organiques du parti aux exigences du présent, et aller à la conquête et à la reconquête des militants dans tous les départements du Congo. Un tel objectif peut paraître ambitieux, j'en suis conscient. Mais unis et déterminés, nous pouvons ensemble faire bouger les lignes. Il nous faut davantage partager notre idéal et demeurer une force politique active au sein de la majorité présidentielle », a déclaré le président de l'UR.

Parfait Wilfried Douniama

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Pas plus de 250 000 FCFA par micro-projet éligible à Lisungi

Dans le cadre d'aide aux personnes pauvres et vulnérables, la ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire, Antoinette Dinga-Dzondo, a indiqué que le financement des petits projets ne dépassera pas la somme de deux cent cinquante mille francs CFA.



La ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire en conférence de presse

« Les fonds alloués, estimés à plus de deux milliards de FCFA, pour le financement des huit mille projets, sont disponibles et n'attendent que les porteurs de projets. A ce jour, 9 366 ménages sont éligibles et ces ménages représentent 46 763 individus bénéficiaires des transferts monétaires », a déclaré Antoinette Dinga-Dzondo, en conférence de presse le 21 mars à Brazzaville. Le montant qui sera alloué à chaque micro-projet éligible ne dépassera pas la somme de 250 000 FCFA, a-t-elle précisé. Les personnes vulnérables installées dans seize localités de six départements du pays sont concernées par le projet.

Avant que le gouvernement ne lance officiellement le projet Lisungi, un travail en plusieurs étapes se fera au préalable. Conformément au manuel de procédures qui a été mis en place avec l'approbation des partenaires, notamment la Banque mondiale et l'Agence française de développement, une série d'activités sera, en effet, réalisée.

Tout commencera par l'affichage des listes des ménages des catégories pauvres et très pauvres dans les circonscriptions d'action sociale. Après, interviendra la campagne de sensibilisation à l'inscription au programme. Les cartes d'inscription au registre social unique pour l'obtention d'un code seront délivrées par la suite auprès des associations locales retenues. La réalisation des enquêtes sociodémographiques et de vulnérabilité ainsi que la réalisation des projets de financement font partie des étapes qui précéderont le lancement officiel de Lisungi cette année. Il est donc temps pour les porteurs de projets de peaufiner leurs plans même si une fois retenus, ils bénéficieront d'un accompagnement multiforme, à en croire la ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire.

Rominique Makaya

LE FAIT DU JOUR

Un ancien à la manœuvre

Il a fait toutes les classes des arènes politique et administrative congolaises doit-on dire. Peut-être reste-t-il toujours égal à lui-même : capable de dire non, quand cela ne va pas, et tout naturellement aussi de dire oui, s'il trouve son compte dans l'idée qu'il veut partager, qui lui tient à cœur. On peut aussi dire qu'il fait preuve d'un franc-parler parfois déroutant. Devinez que nous parlons de Me Martin Mbéri.

Ancien de la JMNR (Jeunesse du Mouvement national de la révolution), ancien du PCT (Parti congolais du travail), ancien de l'Upads (Union panafricaine pour la démocratie sociale), ancien député, ancien avocat, plusieurs fois ministre, militant de défense des droits de l'homme, Me Martin Mbéri a pris, il n'y a pas longtemps, ses nouvelles fonctions de secrétaire permanent du Conseil national du

dialogue. Il semble avoir commencé à travailler.

Le Conseil national du dialogue est l'une des institutions consultatives nationales (elles sont six au total prévues par la Constitution du 25 octobre 2015), la volonté du législateur ayant été, si on devait lire dans ses intentions, de mieux faire prendre en compte les aspirations de toutes les couches de la population à travers des mécanismes de dialogue permanents. Sur cette considération, évidemment, on entend dire par certains que ces institutions sont pléthoriques, coûteuses en termes de budget, sans vraiment qu'ils mettent en cause le fait que les Congolais ont absolument intérêt à mieux se parler.

A bientôt 79 ans (31 décembre), Me Martin Mbéri pilote donc une structure dont l'importance, dans la perspective de la consolidation

de la démocratie, n'est plus à démontrer. Comme tous les autres conseils consultatifs, le sien ne manquera pas, dans les jours et les semaines à venir, de mobiliser toutes les attentions autour de la thématique du dialogue politique que les uns et les autres appellent de tous leurs vœux.

A quoi devrait-on s'attendre ? Sans doute pas à la copie tirée il y a près de trois décennies en arrière lorsqu'il s'était agi de la Conférence nationale souveraine, avec un ordre du jour dicté par la seule préoccupation d'en finir avec un régime qui paraissait avoir fait son temps. « On est en train d'étudier comment l'organiser », se projetait le secrétaire permanent du Conseil national du dialogue, le 20 mars, à l'issue de l'audience qu'il a eue avec le président du Sénat, Pierre Ngolo.

Me Martin Mbéri concédait en

même temps que « quand le peuple a des problèmes, on doit convoquer un dialogue pour les résoudre ». Comme quoi, la tenue d'un dialogue politique est à l'ordre du jour du calendrier des autorités nationales. Le tout sera cependant d'en circonscrire l'objet, d'en fixer les dates, d'en connaître les acteurs, sans que ces derniers ne se donnent en spectacle pour tout résumer comme par le passé à la seule satisfaction de leurs intérêts individuels.

Il reste maintenant à observer la marge de manœuvre de l'institution de Me Martin Mbéri, l'appui qu'elle recevra du gouvernement, la qualité des hommes et des femmes avec qui elle prendra langue, et donc finalement l'aboutissement de retrouvailles qui ouvrirait la voie à une entrée apaisée dans l'année préélectorale (2020), qui pointe à l'horizon.

Gankama N'Siah

Loi n°4-2 019 du 7 février
relative à l'obligation de déclaration de patrimoine par les citoyens élus ou nommés à une haute fonction publique
L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Chapitre 1 : Dispositions générales

Article premier : Tout citoyen, élu ou nommé à une haute fonction publique, est tenu de déclarer son patrimoine lors de sa prise de fonction et à la cessation de celle-ci.

Article 2 : La déclaration de patrimoine doit être, certifiée sur l'honneur, exacte et sincère par le déclarant.

Elle concerne notamment les biens propres ainsi que, pour les personnes mariées, ceux de la communauté ou ceux réputés indivis.

Ces biens sont estimés à la date du fait générateur de la déclaration.

Article 3 : Le patrimoine devant être déclaré est constitué par l'ensemble des biens meubles et immeubles détenus par la personne concernée.

Constituent des biens meubles, les comptes bancaires, les actions dans les sociétés commerciales, les revenus annuels, les prêts, les fonds de commerce et tout autre bien meuble détenu au Congo ou à l'étranger, d'une valeur minimale de quinze millions de francs CFA.

Constituent des immeubles, les propriétés bâties et non bâties au Congo et à l'étranger.

Article 4 : Le déclarant est tenu de mentionner également, dans sa déclaration, le passif de son patrimoine incluant les dettes hypothécaires, les dettes personnelles et tout autre engagement qu'il juge nécessaire de déclarer.

Chapitre 2 : Des autorités assujetties à l'obligation de déclaration de patrimoine

Article 5 : Sont assujettis à l'obligation de déclarer leur patrimoine :

•Pour les citoyens élus :

- le Président de la République;
- le Président du Sénat;
- le Président de l'Assemblée nationale;
- les membres du bureau du Sénat,
- les membres du bureau de l'Assemblée nationale;
- les présidents des commissions permanentes des deux chambres du Parlement;
- les présidents des groupes parlementaires;
- le chef de l'opposition politique;
- les présidents des conseils départementaux et municipaux;
- les membres des bureaux des conseils départementaux et municipaux.

•Pour les citoyens nommés :

- le Premier ministre;
- les membres du Gouvernement;
- les ambassadeurs, chefs de missions diplomatiques;
- le directeur de cabinet du Président de la République;
- le secrétaire général de la Présidence de la République;
- le secrétaire général du Gouvernement;
- le directeur de cabinet du Premier ministre;
- le secrétaire général de la primature;
- le secrétaire général du Conseil national de sécurité;
- les commissaires généraux et hauts commissaires;
- les conseillers du Président de la République;
- les directeurs de cabinet des membres du Gouvernement;
- le premier Président, le procureur général et les autres membres de la Cour suprême;
- le président et les autres membres de la Cour constitutionnelle;
- le président et les autres membres du bureau du Conseil économique, social et environnemental;
- le président et les autres membres du bureau du Conseil supérieur de la liberté de la communication;
- le président et les autres membres du bureau de la Commission nationale des droits de l'homme;
- le Médiateur de la République;
- le président et les autres membres de la Haute autorité de lutte contre la corruption;
- le président, le procureur général et les autres membres de la Cour des comptes et de discipline budgétaire;
- les présidents, les procureurs généraux et les autres membres des Cours d'appel;
- les présidents, les procureurs et les autres membres des tribunaux de grande instance;
- les présidents des tribunaux de commerce;
- les présidents des tribunaux de travail; les présidents des tribunaux d'instance;
- les préfets;
- les secrétaires généraux des préfectures et des Conseils départementaux et communaux;
- les sous-préfets;
- les administrateurs-maires d'arrondissement;
- les administrateurs-maires des communautés urbaines;
- les officiers généraux;
- les officiers supérieurs de la force publique nommés à des hautes fonctions;
- les présidents des conseils d'administration, des comités de direction, les directeurs généraux, les directeurs généraux adjoints, les directeurs des établissements publics;
- les directeurs généraux, les secrétaires généraux, les inspecteurs généraux, les inspecteurs généraux adjoints et les directeurs centraux de l'administration publique;
- les consuls généraux;
- le secrétaire général du Sénat;
- le secrétaire général de l'Assemblée nationale;
- les secrétaires exécutifs des Conseils consultatifs;
- les comptables publics et tous les autres gestionnaires des deniers publics.

Chapitre 3 : Des modalités de la déclaration de patrimoine

Section 1 : De la procédure de dépôt et de traitement de la déclaration de patrimoine

Article 6 : La déclaration de patrimoine est déposée auprès de la Cour suprême dans les trois mois, à compter de la prise et de la cessation des fonctions.

Elle est scellée en présence de l'intéressé et conservée dans un coffre au greffe de la Cour suprême.

La Cour suprême donne acte au déclarant de la réception de sa déclaration, s'engage à la conserver jusqu'à la cessation de ses fonctions et en fait l'annonce publique par voie d'insertion au Journal officiel.

Les formalités de déclaration de patrimoine sont gratuites.

Article 7 : Au cours de l'exercice de leurs fonctions, les citoyens élus ou nommés, visés à l'article 5 de la présente loi, peuvent formuler dans les mêmes conditions, des observations sur l'évolution de leur patrimoine.

Article 8 : A la cessation des fonctions, une nouvelle déclaration de patrimoine est faite dans les formes prévues à l'article 6 de la présente loi.

La déclaration faite à la prise des fonctions est alors ouverte et confrontée, en présence de l'intéressé, avec celle faite à la cessation des fonctions.

Article 9 : La confrontation porte sur l'évolution du patrimoine depuis la déclaration faite lors de la prise des fonctions jusqu'à la cessation définitive de celles-ci.

Article 10 : Le procureur général près la Cour suprême dispose d'un délai de trois mois, à compter de la fin du mandat électif ou de la cessation des fonctions, pour organiser la confrontation des déclarations de patrimoine.

A la suite de cette confrontation, le procureur général près la Cour suprême peut décider de l'ouverture d'une enquête s'il soupçonne un enrichissement illicite.

Article 11 : S'il résulte de cette enquête des indices graves et concordants de nature à justifier des poursuites pénales, le procureur général près la Cour suprême transmet le dossier au Parlement pour les citoyens justiciables de la Haute Cour de justice, et au procureur de la République pour ceux qui sont justiciables devant les juridictions de droit commun.

Section 2 : Des sanctions

Article 12 : Tout citoyen, élu ou nommé à une haute fonction publique, visé à l'article 5 de la présente loi, n'ayant pas fait de déclaration de patrimoine ou ayant fait une fausse déclaration de patrimoine ou dissimulé tout ou partie de son patrimoine au moment de la déclaration initiale ou de la cessation de fonction est puni d'une amende pouvant atteindre le quart de la valeur du patrimoine dissimulé.

Dans ces conditions, à la diligence du procureur général près la Cour suprême, celui-ci est mis en accusation pour défaut de déclaration de patrimoine par le procureur de la République du ressort territorial de sa fonction.

Toutefois, si du fait de sa fonction celui-ci n'est justiciable que devant la Haute cour de justice, il sera mis en accusation, à la diligence du procureur général près la Cour suprême, par le Parlement réuni en Congrès statuant par un vote au scrutin secret la majorité des deux tiers de ses membres.

La mise en accusation ou la saisine du Parlement en vue d'une mise en accusation est précédée de la mise en demeure du citoyen concerné, mentionnant la sanction encourue par celui-ci.

La mise en demeure ne peut excéder deux mois.

Dans tous les cas, le procureur général près la Cour suprême est tenu d'ouvrir une enquête pour évaluer le patrimoine réel de l'intéressé.

Article 13 : Sont punis des peines de cinq ans à dix ans de réclusion et d'une amende de 1.000.000 à 50.000.000 de francs CFA, ceux qui auront, de quelque manière que ce soit, publié ou divulgué tout ou partie des déclarations déposées ou des observations formulées par les déclarants sur l'évolution de leur patrimoine.

La peine sera celle de dix ans de réclusion si la divulgation est faite par le dépositaire de la déclaration ou par un membre de la Cour suprême.

Chapitre 4 : Dispositions diverses et finales

Article 14 : La Cour suprême assure le caractère confidentiel des déclarations déposées ou des observations formulées, le cas échéant, par les déclarants, sur l'évolution de leur patrimoine.

Article 15 : Les membres de la Cour suprême font leur déclaration de patrimoine dès leur entrée en fonction.

Article 16 : Les déclarations déposées et les observations formulées ne peuvent être communiquées qu'à la demande expresse du déclarant ou sur requête des autorités judiciaires lorsque leur communication est nécessaire à la résolution d'un litige ou utile à la manifestation de la vérité.

Article 17 : Le décès du déclarant entraîne immédiatement l'arrêt de la procédure de déclaration de patrimoine et de confrontation.

Article 18 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat. /-



MOIS DE MARS

Une formation en coupe et couture à l'endroit des jeunes filles et mères de Talangai

L'initiative est de l'Association des jeunes artisans du Congo (Ajac) que dirige Achille Clotaire Elion, en vue d'améliorer les performances des jeunes filles désœuvrées et déscolarisées pour des lendemains meilleurs. Elle a été lancée, le 22 mars, au quartier 606, dans le sixième arrondissement de Brazzaville.

La Journée internationale des droits des femmes a été célébrée au Congo sur le thème « L'implication de la femme congolaise dans la lutte pour l'autosuffisance alimentaire ». Pour ne pas rester en marge des activités relatives à cet événement qui s'étend tout au long du mois de mars, l'Ajac vient de lancer une formation professionnelle en coupe et couture à l'intention des jeunes filles. Il s'agit pour, elle, de donner une place de choix à la jeune fille congolaise victime actuellement de nombreuses appellations telles « Udjana » ou « Mbappé ».

« En ce mois de mars dédié à la femme, il est pour nous une véritable aubaine de présenter au public cette formation professionnelle des jeunes mères. Ceci est notre noble contribution car la femme est la donatrice de la vie. Elle est notre mère et le socle du développement », a indiqué le secrétaire chargé à la communication de l'Ajac, Rod Badel Ntsouanampou.

Présent au lancement de cette activité, l'inspecteur des structures socio-éducatives de la jeunesse de Talangai, Gaspard Bayetila, représentant l'admi-

nistrateur-maire de cet arrondissement, a invité les bénéficiaires de la formation à mettre à profit toutes les connaissances

cette démarche dynamique et pragmatique consistant à créer des activités génératrices de revenus.



Vue d'un échantillon des stagiaires/Ajiac

qui leur seront données. S'agissant des formateurs, il leur a dit que la réussite de ces jeunes filles qui ont la lourde charge d'apprendre dépendait de leur savoir-faire. Quant aux responsables de Talangai, Gaspard Bayetila les a invités à fédérer et mutualiser leurs efforts pour

Présidant la cérémonie, le chef de service des programmes à la direction générale de l'Intégration de la femme au développement, Bienvenue Itoba Ikobo, a rappelé l'ambition du gouvernement en matière de réinsertion socioéconomique des femmes et jeunes filles dé-

sœuvrées et déscolarisées. En effet, selon elle, le ministère de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement a inscrit dans son programme d'activités de l'année en cours « l'insertion socio-professionnelle des femmes

promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Elle répond également à l'objectif de la politique nationale genre 2016 (...) », a indiqué Bienvenue Itoba Ikobo. Elle a, enfin, assuré les participantes et les organisateurs que le ministère sera toujours leur boussole, car sa mission majeure est de les accompagner dans la lutte contre la pauvreté en milieu féminin. « Dans cette noble lutte, je vous exhorte à l'assiduité et à la ponctualité pendant tout le déroulement de la formation qui est l'unique gage de votre réussite dans la société », a-t-elle conclu.

Notons que l'Ajac dispose actuellement de deux ateliers de formation en coupe et couture dans le sixième arrondissement de Brazzaville. Dans le but d'étendre cette formation, un autre atelier est en cours d'installation à Gamboma, dans le département des Plateaux. Les animateurs prospectent en ce moment d'autres axes de formation dans les domaines tels l'agriculture, la coiffure et la soudure. Pour rappel, l'Ajac faisait partie, en 2017, des formateurs professionnels du Centre de réinsertion sociale et de formation de la première promotion des détenus de la maison d'arrêt de Brazzaville, dans le cadre du projet Pareda, financé par l'Union européenne.

Parfait Wilfried Douniama



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 006/MPSIR/2019/UGP PADEC RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR REALISER L'ETUDE DE REFERENCE DU PADEC



I-Contexte

La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale une avance de préparation pour le Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité (PADEC) qui vise entre autres objectifs, la mise en œuvre de l'axe diversification de l'économie envisagé dans le Plan National de Développement (PND). A cet effet, l'Unité de Gestion du PADEC a l'intention d'utiliser une partie du financement pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant : Recrutement d'un consultant pour réaliser l'Etude de référence du PADEC.

II-Tâches et Responsabilités

Sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet, il s'agira entre autres pour le consultant de :

- Collecter des informations qualitatives à travers l'organisation des focus group et d'entrevues et des documents pour renseigner les indicateurs sur la situation de base dans la zone d'intervention du projet et des groupes cibles ;
- Faire une analyse documentaire de la situation socio-économique et environnementale ;
- Etablir le point de départ des différents indicateurs (situation avant) afin d'être utilisé pour la comparer avec la situation après la mise en œuvre du projet (situation après) ;
- Faire un état des lieux de la zone d'intervention du projet et des groupes cibles ;

- Actualiser les données de références existantes sur la zone du projet ;
- Apprécier qualitativement la contribution de chaque composante à l'atteinte des objectifs du projet visant à améliorer la compétitivité des MPME ;
- Revisiter le cadre des résultats du projet en clarifiant les sources, les rôles et responsabilités, les données à renseigner, le coût pour le faire, et la périodicité de collecte ;
- Identifier les risques inhérents au mécanisme de suivi-évaluation.

III-Qualifications requises

Le (la) candidat (e) doit :

- Etre titulaire au moins d'un diplôme supérieur de niveau BAC +5 en économie, en statistique, en sociologie ou dans un domaine connexe ;
- Avoir plus de dix (10) ans d'expérience dans le domaine de suivi et évaluation et au minimum cinq (05) ans dans le suivi-évaluation des projets/programmes de développement ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) études de la situation de référence d'un projet ;
- Avoir une expérience dans les approches axées sur les résultats ;
- Les connaissances portant sur les aspects environnementaux et sociaux seront un atout.

IV-DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant : une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience, doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 12 Avril 2019 à 16H00, heure locale avec la mention : « Avis de recrutement d'un consultant pour réaliser l'Etude de référence du PADEC ».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PADEC
Rue LOCKO Isaac n° 05 et 06 / Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 22 613 18 38 / 06 931 00 10/06 670 74 79

E-mail : padec2019@gmail.com

Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 20 mars 2019

Le Coordonnateur a.i,
Amos KALLA



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 25 FEVRIER 2019

Inaugurée sur le tronçon Pointe-Noire Dolisie le 22 décembre 2011 et ouverte dans sa totalité Brazzaville Pointe-Noire le 01 mars 2016, La Route Nationale 1 (RN 1), c'est 535 kms de route, 36 ponts enjambant la forêt du Mayombe, flirtant avec le Niari, taquinant la Bouenza, chatouillant la Lékoumou, pour venir se jeter dans les bras du Pool. Cette route est un corridor indispensable, moderne et sécurisé, qui obéit à la stratégie d'aménagement du territoire, de développement économique et humain du Congo.

Depuis son ouverture, elle favorise les conditions de libre circulation des biens et des personnes et facilite l'accès aux zones urbaines, à des populations jusqu'ici isolées. Elle revigore aussi l'exploitation agricole et forestière des départements qu'elle dessert, en permettant l'acheminement des récoltes et des produits vers les zones de consommation. Enfin, elle permet de développer le tourisme, et favorise les voyages d'agrément.

Afin de pérenniser la qualité de ce patrimoine et de renforcer ses infrastructures, la gestion de la RN 1 a été confiée à une société congolaise privée : La Congolaise des Routes SA (L.C.R).

Ainsi, dans le cadre de la concession qui lui a été octroyée pour une durée de 30 ans, la LCR aura 3 objectifs principaux : entretenir ses infrastructures, développer la sécurité et proposer des services aux usagers.

Entretien, c'est procéder aux opérations d'entretien courant comme le nettoyage, la réparation des nids de poule, des panneaux de signalisation, le curage des systèmes d'assainissement, mais c'est également des opérations d'entretien lourd comme la réfection des chaussées, la maintenance des ponts et des bâtiments. Dans ce cadre, nous appliquerons la législation applicable dans la zone CEMAC relative aux charges par essieux.

C'est-à-dire que les poids lourds en surcharge ne seront désormais plus autorisés à circuler sur cette route. Ceci, pour des raisons de sécurité et pour pérenniser l'infrastructure.

Développer la sécurité, c'est communiquer sur les dangers de la route et mettre en place des systèmes de sécurité préventifs et efficaces. C'est pourquoi un centre d'appel innovant (Joignable par tous les moyens : téléphone, Internet, courrier), sera mis à la disposition des usagers pour leur porter assistance. Des agents professionnels seront à leur écoute 24h/24 et 7j/7 et coordonnerons les solutions adéquates à leurs besoins (dépanneuses, pompiers, ambulances, patrouilleurs de route, forces de l'ordre).

Proposer des services aux usagers, c'est (à court et moyen terme), mettre en place des moyens de paiement par Mobile (Mobile Money) augmenter le nombre de stations-services, mettre à disposition des restaurants, boutiques, aires de stationnement, aires de repos, aires de services, de dépannage et d'assistance.

L'ensemble de ces services seront financés grâce aux revenus des péages, qui seront mis en service progressivement.

Les tarifs des péages sont fixés par décret présidentiel en fonction de catégorie de véhicule et de leur impact sur la chaussée.

Ensemble, nous préserverons notre route et protégerons notre avenir.

La Congolaise des routes vous souhaite la bienvenue sur son réseau et une très bonne route.

Beto kenguedila n'zila ya beto samu na mbassi

Préservons notre route, pour protéger notre avenir



COMMUNIQUÉ

DANGOTECEMENTCONGOSA
43, Avenue Jacques OPANGAULT Immeuble K. Face camp 31
Juillet B.P.: 1103. Pointe-Noire /R. Congo

DANGOTE CEMENT CONGO SA recherche des jeunes diplômés et des techniciens expérimentés de nationalité Congolaise.

Les candidats doivent être ambitieux, disciplinés avec une excellente capacité d'apprentissage afin d'évoluer rapidement dans un environnement Industriel, multiculturel et commercial diversifié.

La présente annonce concerne les jeunes diplômés ayant une forte pensée entrepreneuriale et créative, suivant les conditions ci-après :

1- Age limite des candidats 26 ans à partir de la date du dernier anniversaire.

2- Niveau d'études:

-Poste d'Ingénieur: Diplôme d'Ingénieur, Master 1 ou 2, Licence

-Technicien: Licence, BTS, DUT, CAP.

3- Disciplines et qualifications équivalentes pouvant s'appliquer dans le pays d'études:

Génie: mécanique, électre- mécanique, Mécanique Auto, électricité/ électronique, Instrumentation.

Production :Géologie, Chimie, physique, électronique, Mathématiques et Informatique. Fonctions Supports: Gestion des technologies de l'information, Administration des affaires, Gestion des ressources humaines, Comptabilité & Finance, Marketing, Logistique, Gestion des affaires sociales.

4- Bonne maîtrise de la langue Anglaise et de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint...) est obligatoire.

Composition du dossier:

Récépissé de l'ONEMO

-Une lettre de Motivation

-Un curriculum Vitae

Copies légalisées des Diplômes à partir du Baccalauréat.

Adresse e-mail: recrutement.congo@dangote.com

Date limite de dépôt: 28 Mars 2019 à 17 heures précises.

Fait à Ndingui le 18 Mars 2019



Le Chef des Ressources Humaines

SÉCURITÉ SOCIALE

Plus de dix milliards d'incidence financière à la CNSS

Cent quatre-vingt-neuf employeurs ont abandonné leurs entreprises sur le territoire national, laissant un déficit de recouvrement de 10 012 591 290 francs CFA de cotisations sociales à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) en ce mois de mars.

L'impact est considérable, en comparaison à celui de juillet 2018, dont cent quatorze établissements enregistrés avec une incidence qui s'élevait à 6 228 184 217 francs CFA.

Le phénomène a accru sept mois après, conduisant le directeur général de la CNSS, Evariste Ondongo, à lancer, le 21 mars, l'application des dispositions de l'article 171 du code de sécurité sociale, en présence des partenaires sociaux, responsables des établissements publics et privés, des délégués des administrations, des services de sécurité, etc.

L'application de ce texte fait

suite à la lettre circulaire du 27 février 2019, signée par le vice-Premier ministre, chargé de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa.

L'article exige à tout employeur qui désire quitter le Congo de présenter un certificat de non redevance, a expliqué Evariste Ondongo. Celui-ci est délivré lors du paiement des cotisations sociales ou à la demande de l'employeur s'il est à jour de ses contributions. Il est donné gratuitement et atteste la conformité du client à la caisse avec une validité d'un mois,

pour les employeurs qui paient mensuellement et de trois mois, pour ceux qui s'acquitteront trimestriellement.

Evariste Ondongo a rappelé que la gestion du système de sécurité sociale a été confiée à la CNSS par l'Etat congolais pour ce qui est des travailleurs régis par le code du travail. A cet effet, elle doit recouvrer les cotisations sociales pour payer les prestations sociales.

L'employeur, a-t-il poursuivi, a l'obligation d'immatriculer son établissement, de déclarer tous les salariés qu'il occupe et de payer les cotisations sociales qui constituent 98% des res-

sources de la CNSS.

« *Le non-respect par l'employeur de ses obligations a pour conséquence la rupture de la chaîne de solidarité et à court terme, c'est l'existence même de notre système de sécurité sociale qui est menacée* », a-t-il déclaré.

Ainsi, les partenaires sociaux ont émis le souhait à la CNSS de veiller sur les mesures d'application, la validité des certificats ainsi que le transfert du répertoire de tous les employeurs au service d'immigration. Ils ont, en outre, formulé le vœu de voir l'Etat-employeur mettre un plan d'épuration des dettes des

employés.

La communauté malienne, représentée par Bâ-Mamadou a, de son côté, invité toutes les communautés présentes au Congo à se conformer à la disposition, car ce pays est devenu leur deuxième patrie.

Notons qu'en prélude au lancement de ce texte d'application, des réunions techniques et de concertations ont été organisées entre la CNSS, les partenaires sociaux et bien d'autres sur les modalités de mise en œuvre de cet article en vue de dégager quelques orientations.

Lydie Gisèle Oko

SANTÉ PUBLIQUE

Les pharmaciens du Congo face aux enjeux actuels et aux perspectives

La deuxième édition de la journée de l'Ordre national des pharmaciens du Congo (ONPC) a eu lieu le 22 mars, à Brazzaville, sur le thème « La législation pharmaceutique, enjeux et perspectives ».



Jean Charles Claude Ongoli (en avant plan)

Les participants aux assises ont été édifiés sur la profession du pharmacien à travers des communications riches et variées présentées par des spécialistes et sachants. Elles ont porté notamment sur « Les missions, les attributions et le fonctionnement de l'Ordre national des pharmaciens du Congo » ; « La législation pharmaceutique » et « La gestion et l'économie de l'officine en période de crise ».

En effet, présentant la leçon inaugurale de ces travaux, le président de l'ONPC, Jean Charles Claude Ongoli, a fait le point des activités menées par cette institution, une année après sa prise de fonction. Il s'agit notamment de la mise en place et la présentation des différents conseils ; de la sensibilisation des pharmaciens aux missions et attributions de l'Institution ainsi que des modalités pour y adhérer ; de l'organisation et de la participation à la formation continue ; de la représentation de l'institution auprès des pouvoirs publics ; de la participation aux opérations de lutte contre la vente illicite des médicaments et de la reconnaissance de l'ONPC au niveau des instances internationales. Parlant des perspectives, Jean Charles Claude Ongoli a annoncé le plaidoyer que les pharmaciens devraient mener, au cours de cette année, auprès des pouvoirs publics pour que le code de déontologie soit publié sous forme de texte administratif.

Par ailleurs, le président de l'ONPC a mis l'accent sur des décisions administratives prises par le conseil national, relatives à la gestion du tableau des pharmaciens et au contrôle de l'examen de la capacité à exercer la pharmacie. Il a étayé son argumentaire par des cas précis contraires aux dispositions légales et réglementaires.

De son côté, le directeur de cabinet de la ministre de la Santé et de la population, Florent Balandamio, a fait comprendre aux pharmaciens que leur profession fait face actuellement à plusieurs défis dont il importe de relever. Il les a assurés de la volonté des pouvoirs publics de les accompagner dans cette lancinante et difficile mission.

En témoigne, a-t-il indiqué, entre autres, la signature par le Congo de l'Appel de Cotonou sur la lutte contre les faux médicaments. Florent Balandamio a, en outre, rappelé aux participants les missions assignées à l'ONPC, parmi lesquelles respecter les devoirs professionnels ; exercer la défense, l'honneur et l'indépendance de la profession et contrôler l'accès dans l'exercice de la profession.

Notons que l'évolution démographique pharmaceutique sur l'étendue du territoire national se présente comme suit : Brazzaville (zone nord) : cent trente-sept officines, huit grossistes-répartiteurs, une centrale d'achat étatique, deux cents pharmaciens ; Pointe-Noire (zone sud) : quatre-vingt-quinze officines, trois grossistes-répartiteurs, un laboratoire d'analyse médicales, cent trente pharmaciens ; Dolisie : trois officines ; Nkayi : trois officines ; Mouyondzi : une officine.

Roger Ngombé

GENRE

L'association Femme modèle veut susciter un élan de solidarité envers les victimes des violences conjugales

La plate-forme féminine va lancer, le 29 mars, à Brazzaville la cinquième édition de son programme « Women's activity awards », dédiée cette année à l'appui et au suivi des femmes victimes des violences commises par leurs conjoints.



Les leaders de l'association Femme modèle, lors de la conférence de presse

D'après une enquête citée par la plate-forme organisatrice de la soirée Women's activity awards, deux victimes sur trois continuent de vivre chez leurs maris violents et préfèrent se taire. La précarité sociale serait, d'après la même source, l'une des principales raisons du silence de ces victimes de la maltraitance. C'est ce qui explique sans doute le choix du thème de la cinquième édition, « Renforcement des capacités pour l'autonomisation des femmes victimes des violences conjugales », avec des slogans tels que « En amour, on ne frappe pas », « Je ne suis pas un tam-tam ». L'initiative promeut l'insertion professionnelle de ces femmes à travers des séances de coaching en développement personnel.

À une semaine de la soirée Women's activity awards, les leaders de la plate-forme, dont sa présidente, Mildred Moukenga, ont convoqué la presse pour essayer de situer l'opinion. Ainsi, lors de la soirée du 29 mars, quatre femmes vont s'affronter pour tenter de remporter le trophée de la cinquième édition. Elles défendront chacune son projet autour de l'agro-alimentaire, spécifiquement sur la transformation des produits tels que du maïs, de la papaye, des courges, etc.

La particularité de l'événement attendu réside notamment dans l'abolition des barrières linguistiques. « *Les participantes pourront s'exprimer et présenter leur projet dans une des langues locales, en lingala ou kituba* », a indiqué

Mildred Moukenga. Précédemment, les personnes sélectionnées ont été formées à l'élaboration d'un projet et la façon de le conduire, a expliqué une autre intervenante, Horgenie Guempiaut, qui a insisté sur l'estime de soi que doivent avoir les femmes.

L'association Femme modèle existe depuis 2013. Son objectif principal est d'autonomiser les maraîchères ainsi que les victimes de violences par des formations et des accompagnements financiers en vue de réduire la pauvreté. Elle travaille avec des groupements de trente à quarante femmes à Brazzaville et à l'île Mbamou. Environ trois cents femmes ont déjà bénéficié de l'accompagnement de cette structure.

Fiacre Kombo et Merveille Atipo (stagiaire)



Samu na ngue!

Une facturation plus claire

Le Mb à 5frs seulement à la fin de votre forfait
everywhere you go

mtncongo.net

***125*4*8#**



ANGOLA

Célébration du 31^e anniversaire de la bataille de Cuito Cuanavale

La célèbre bataille, l'une des confrontations militaires les plus sanglantes de la guerre angolaise a été commémorée le 23 mars, en présence des chefs d'Etat africains, dont le Congolais Denis Sassou N'Guesso.

La bataille de Cuito Cuanavale est une bataille de la guerre civile angolaise, qui connut son point d'orgue, du 12 au 20 janvier 1988. Elle opposa les soldats des armées angolaises et cubaines aux combattants de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (Unita), soutenus par l'armée sud-africaine (Sadf), intervenant pour sa part, dans le cadre de la guerre sud-africaine de la frontière.

Elle constitue la plus importante bataille engagée sur le continent africain, depuis la seconde Guerre mondiale. Elle est un élément déclencheur du règlement de la situation politique en Angola et en Namibie (alors sud-ouest africain).

En effet, du 15 novembre 1987 au 23 mars 1988, des unités du bataillon Buffalo et du régiment présidentiel sud-africain, aidées par des milliers de militaires de l'Unita, ont assiégé le village de Cuito Cuanavale pour le prendre et créer un couloir vers Luanda, afin d'installer Jonas Savimbi à la tête du pays.

Sept mille soldats de l'armée sud-africaine ont participé à la bataille de Cuito Cuanavale, dont les 32^e bataillon d'infanterie et 67^e bataillon mécanisé et des éléments de la Swatf (South West African Territorial Force ou forces territoriales du sud-ouest africain composées de soldats noirs, qui ont subi les plus fortes pertes).

L'armée sud-africaine (Sadf) a soutenu un corps de dix mille combattants de l'Unita face à vingt mille soldats angolais et cinq mille soldats des

Forces armées révolutionnaires cubaines.

Les forces de l'Unita ont été soutenues par la CIA ; les forces du Mpla par l'Union soviétique, qui fournit notamment la logistique ; elles ont été peut être renforcées d'éléments des MK de l'ANC sud-africain.

Cuito Cuanavale est situé dans le sud-est de l'Angola, sur une route importante dotée des installations d'une base aérienne de l'Otan.

C'est un point stratégique. Après une offensive victorieuse à l'été vers Mavinga et les camps de l'Unita, les forces gouvernementales angolaises ont été obligées de battre en retraite sous le bombardement sud-africain. La chute de la ville pouvait signifier l'éclatement en deux de l'Angola, mais l'armée sud-africaine n'a pas exploité ses succès et se contente d'assiéger mollement la ville. Ce délai a permis à Cuba d'envoyer mille cinq cent hommes de troupes d'élite en renfort, portant à cinquante cinq mille hommes, le total des forces cubaines engagées en Angola1.

La bataille

C'est en début janvier 1988 que les soldats de la Sadf ont réussi à détruire le pont de Cuito Cuanavale, ce qui a menacé les approvisionnements des défenseurs de la ville. Le 13 janvier, les troupes de l'Unita et les Sud-Africains attaquent sous la pluie, pensant que les trombes d'eau empêcheraient les Mig-21 et 23 cubains de voler. Mais l'aviation cubaine profite de l'amélioration du temps dans la journée et détruit plu-

sieurs blindés sud-africains.

La bataille se solde par un échec relatif de toutes les forces engagées, et marque les limites de la solution militaire en dépit des proclamations de victoire des uns et des autres. Au nombre impressionnant de soldats angolais et cubains tués répond l'absence de conquête territoriale de l'Unita et de l'Afrique du Sud qui échouent à prendre la ville, et sont de plus forcés à se retirer.

En février et mars de la même année, les Sud-Africains attaquent encore en les positions de Cuito Cuanavale, sans succès. L'échec sud-africain permet une offensive cubaine au sud-ouest de l'Angola, à la frontière avec la Namibie, à partir d'avril. Les Mig-23 prenant l'avantage sur les Mirage sud-africains7, fortement pénalisés par les armes anti-aériennes modernes soviétiques. L'Afrique du Sud subit là les contrecoups de l'embargo international sur les armes. Le gouvernement sud-africain de Pieter Botha est quant à lui mis alors sur la sellette dans les médias sud-africains et par l'opinion publique sud-africaine à propos de l'engagement de ses forces armées dans un pays lointain ne menaçant pas directement sa sécurité nationale, ayant entraîné la mort (officiellement) de trente-et-un soldats ainsi que des dépenses considérables. Quelle que soit l'armée victorieuse à Cuito-Cuanavale, la suite des événements a permis un règlement négocié du conflit permettant l'indépendance de la Namibie en échange du retrait cubain d'Angola.

Yvette Reine Nzaba

MUSIQUE

L'album «Right now byangu rock» dans les bacs en avril

La sortie de l'opus est prévue pour le 5 avril en France. L'auteure-compositrice, Alpha Petulay, a entamé depuis le mois de mars une série de concerts à cette occasion.

De nationalité congolaise, Alpha Petulay s'adonne aux sonorités brésiliennes, mélangeant de nombreux styles, du rock, de la rumba et des grooves down tempo. son album compte onze titres.

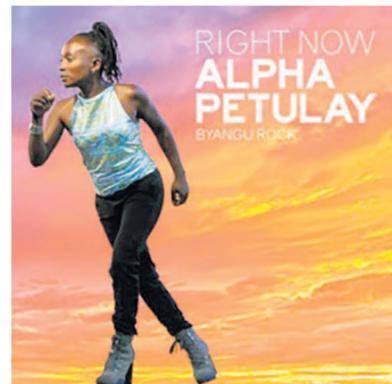
L'artiste chante en swahili, en portugais, brésilien, anglais et en français, et joue de la guitare acoustique qu'elle hérite de ses parents musiciens.

C'est au Brésil où elle a suivi sa famille qu'elle a débuté sa carrière musicale. Ses textes parlent de l'espoir, du courage qu'il faut à une femme pour exister dans ce « men's world », de l'exil, des souvenirs de son Afrique natale. Alpha Petulay dégage sur scène l'énergie et la force qui font d'elle une des artistes de référence de sa ville Recife, au Brésil. Très tôt, à l'âge de 10 ans, elle a commencé à composer les chansons et se baigne dans la rumba et dans les rythmes traditionnels africains. En 2001, l'artiste autoproduit son premier album «Delight Tribal». Cet opus bien accueilli lui ouvre la porte de festivals et signe un contrat avec la ville de Recife, située au nord-est du Brésil, pour se produire pendant les périodes de carnaval.

Elle sort, en 2013, «Take me», un retour à ses racines afro-brésiliennes dans une musique au rythme du reggae, de la rumba, du soul... C'est cet album qui l'a fait remarquer du public.

La vaillante artiste vit maintenant en France et a participé à la Biennale de la Danse 2010 de Lyon comme parolière et interprète dans les mélodies du Bonheur pour la Compagnie Guesmé et la Ville de Saint-Genis Laval. Alpha Petulay a aussi un projet acoustique guitares et voix avec l'artiste sénégalais, Sir Jean. Elle est désormais accompagnée d'un redoutable live band franco-sénégalais depuis le printemps 2017. Alpha Petulay est née au Congo et a grandi au Brésil. L'univers qu'elle propose oscille entre le blues, le reggae et le folk aux timbres de hip-hop.

Rosalie Bin dika



**AFRICA
CEO
FORUM**

Shaping the future of Africa

**7^e édition
KIGALI
25 & 26 mars 2019**

www.theafricaceoforum.com

[f](#) [in](#) [t](#)

Le rendez-vous international de référence des décideurs du secteur privé africain

CO-HOST

International Finance Corporation
Creating Markets, Creating Opportunities

ORGANIZERS

DIAMOND

INSTITUTIONAL PARTNERS

AWARDS **GALA DINNER**

GOLD

PARTNERS

NATIONAL OFFICIAL CARRIER **INTERNATIONAL OFFICIAL CARRIER**

MEDIA PARTNERS

INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO

PROGRAMME DE LA SEMAINE DU 25 AU 31 MARS 2019

**Plus que quelques jours pour découvrir l'exposition
« femme, femme, femme ! »**

MARDI 26 MARS

10H30 : Conférence-débat : 10 femmes entrepreneurs avec l'Ambassade de France et la délégation de l'Union Européenne
18H30 : Ciné-club : W.A.K.A de Françoise Ellong

MERCREDI 27 MARS

15H00 : Débat d'idées : « Réflexions sur la bonne gouvernance » par Victor Ngouilou-Mpemba, juriste, chercheur, membre de la Fondation Niosi
18h30 : Journée mondiale du théâtre
19h00 : Mercredi à la cafet' : Spirita Nanda

JEUDI 28 MARS

15H00 : Rencontre littéraire : Le Soleil des élites de Malachie Cyrille Roson Ngouloubi
18H00 : Slam : Slamunité des Power-women (Mariusca Moukengué et les Power-women /U.E.)

SAMEDI 30 MARS

10H00 : Les rendez-vous de la médiathèque (Samedi des petits lecteurs, L'heure du conte, Rencontre de scrabble)
14H00 : Soirée Sony : We Africa party

Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois.

WEBB FONTAINE CONGO SA recrute 2 TESTEURS pour son bureau de Brazzaville, aux postes de « ASSURANCE QUALITE DES APPLICATIONS (QA) ».

OBJECTIF DU POSTE

- Responsable des tests avant le déploiement d'applications informatiques (fonctionnement et besoins clients).
- Vérifications précises de toutes les fonctionnalités des logiciels et déceler les éventuelles anomalies.
- Mise en place et suivi d'un planning de diagnostic des fonctionnalités accessible aux collaborateurs.
- Établir une tactique opérationnelle, créer des outils de test et d'analyse des résultats trouvés, et rédiger des bilans précis des logiciels étudiés.
- Effectuer les modifications selon le cahier des charges.

TACHES ET PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Planification et communication :
- Planifier et suivre l'évolution des tests et en restituer les résultats.
- Établir les techniques à utiliser et aider à la création de la documentation (plans de gestion des tests, cas d'utilisation, modèles de scénarii de test).
- Collaborer à la mise en place de plans de test et déterminer les étapes suivantes.
- Animer des formations et rédiger des supports (manuels, brochures) destinés aux utilisateurs finaux.
- Préparation de l'environnement et tests des applications
- Installer / mettre à jour le logiciel sur des machines dans des environnements de test.
- Tester le logiciel, y compris les tests fonctionnels, de régression, de charge / performance et de système, pour détecter toute erreur éventuelle et recommander des corrections.
- Coordonner les examens des cas spécifiques avec les personnes ressources.
- Documenter les défauts et évaluer la priorité de la défectuosité en fonction de la fonctionnalité globale de l'application.

COMPETENCES ET CONNAISSANCES REQUISES POUR LE POSTE

- Formation
- Formation professionnelle supérieure Bac + 4 / Bac + 5 en Informatique, Gestion de projet, Management

des SI ou autres.

- Etudes initiales dans une école spécialisée ou études polytechniques ou études universitaires.
- Perfectionnements
- Certification Certified Software Tester (CSTE)
- Certification International Software Testing Qualifications Board (ISTQB)
- Certification de Projet Management Professional PMP
- Certification ITIL

-Qualités requises

- Expérience de travail confirmée dans le développement de logiciels, de préférence un langage de programmation orienté objet.
- Expérience de travail confirmée dans l'assurance qualité des logiciels, dans la rédaction de plans de test et de scénarios de test clairs, concis et complets.
- Esprit analytique et synthétique, rigoureux et organisé.
- Aptitudes à s'adapter rapidement aux rouages du business et de l'organisation.
- Solides compétences en communication orale et écrite, et en travail d'équipe.
- Connaissance du cycle de vie et des processus de développement logiciel.
- Solides compétences de débogage et de dépannage, afin d'analyser les causes profondes.
- Capacité d'interaction avec les futurs utilisateurs du système.
- Technique de planification, documentation, analyse et gestion des exigences.
- Connaissances des procédures relatives au commerce international et/ou de la douane.
- Parfaite maîtrise de la langue française.
- Maîtrise de l'anglais un atout.
- Connaissance des outils de gestion des tickets/projets un atout.
- Parfaite maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint, etc.).

DOSSIER DE CANDIDATURE (CV et lettre de motivation) à envoyer au plus tard le vendredi 22 mars 2019 à l'adresse contact-cg@webbfontaine.com Poste à repouvoir rapidement.

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°001/DICA/CEC/19 « AUDIT TECHNIQUE DES TURBINES « GT1 » ET « GT2 » ET DES AUXILIAIRES DE LA CENTRALE ELECTRIQUE DU CONGO S.A. »

1- La Centrale Electrique du Congo S.A. (CECS.A.) est une société anonyme avec Conseil d'Administration dont la mission principale est la production et la commercialisation de l'électricité de la centrale thermique à gaz située à Pointe-Noire, à Côte Mateve, en République du Congo.

2- Description des ouvrages : La centrale est équipée de deux turbines à gaz ANSALDO V94.2 de puissance unitaire 150 MW fonctionnant en cycle ouvert, soit une capacité de 300 MW. Avec l'installation d'une troisième turbine en cours d'exécution, la capacité de la Centrale sera de plus de 450MW.

3- La Centrale Electrique du Congo souhaite rationaliser l'utilisation de ses équipements en vue de l'atteinte des niveaux raisonnables de performance.

4- Pour cela, le présent avis à manifestation d'intérêt international a pour objectif de présélectionner des sociétés pouvant faire partie d'une liste restreinte pour une consultation relative à la prestation suivante : « Audit technique de la turbine « GT1 et GT2 » et des auxiliaires de la Centrale Electrique du Congo S.A. ».

Le cahier de charges de cet audit sera défini dans le dossier d'appel d'offres.

4- L'avis à manifestation d'intérêt se déroulera conformément aux procédures de passation des marchés de la CECS.A. Il est ouvert à tous les soumissionnaires qui répondent aux critères d'éligibilité.

Les candidats doivent fournir les informations ci-après :

1) qualifications pour exécuter les services pressentis : audit des installations d'une centrale thermique à gaz d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros, missions similaires déjà réalisées avec références de l'exécution des contrats analogues ;

2) capacités techniques : domaines d'intervention ainsi que le nombre d'années d'expérience du soumissionnaire, les références des clients bénéficiaires des prestations décrites, une certification au système de qualité d'un organisme international ;

3) expérience : les candidats devront avoir déjà réalisé des missions comparables, fournir la liste des missions pour lesquelles leur compétence a été mobilisée et présenter les attestations de bonne exécution.

5- Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres complet en français soit en le retirant auprès de la Direction commerciale de la CEC, soit en le demandant par courrier électronique à l'adresse indiquée ci-dessous de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h00, heures locales :

Directeur Commercial, Approvisionnements et Contrats
Centrale Electrique du Congo
292, Avenue du Havre
BP 1246 POINTE NOIRE
République du Congo
Tél : + 242 05 770 00 87
Email : DirectionCommerciale.CEC@eni.com

Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en trois (3) exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessus au plus tard le 12 Avril 2019 à 16h00, heure locale, et porter la mention « AUDIT TECHNIQUE DES TURBINES « GT1 » et « GT2 » ET DES AUXILIAIRES DE LA CENTRALE ELECTRIQUE DU CONGO S.A. ».

Fait à Pointe-Noire, le 06 mars 2019

La Direction Commerciale, Approvisionnement et Contrats.

CHRONIQUE

La rumba congolaise

Les culturels de la République démocratique du Congo ont initié un plaidoyer afin que la rumba congolaise soit inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, œuvre louable s'ed-il de le rappeler et qui ne devrait qu'aboutir car, l'Unesco a déjà élevé Brazzaville et Kinshasa au rang de villes créatives de musique et ce, grâce à cette rumba.

Des historiens démontrent avec force de détails que l'origine de la rumba congolaise remonte à cinq siècles lorsque les esclaves noirs africains débarquaient à Cuba avec la danse « Nkoumba », appelée plus tard Cuba rumba, issue d'une danse du nombril prenant sa source en Afrique centrale, dans le Royaume Kongo et en République centrafricaine, chez les « Bakongo », groupe ethnique situé au sud du Congo Kinshasa, du Congo Brazzaville, de l'Angola mais aussi chez les « Mbatu » de Centrafrique, expression folklorique charnelle permettant à un couple de danseurs de se produire nombril contre nombril.

C'est ainsi que nombreux ont plutôt évoqué un retour de la rumba chez elle en Afrique, entre les années 1940 et 1950, après avoir été pendant longtemps un moyen d'expression artistique et de revendication des Noirs qui dénonçaient les injustices et mauvais traitements dont ils étaient victimes à Cuba. Les Africains se la sont donc réappropriée.

L'initiative de Kinshasa est à soutenir sans aucune hésitation et serait encore plus efficace si le tir provenait des deux rives du fleuve Congo et même au-delà.

Si l'on est en droit d'évoquer les artistes fondateurs de rumba tels Grand Kallé, Luambo Mackiadi, alias Franco, Dr Nico, Tabu Ley Rochereau, Papa Noël, Sam Mangwana, Wendo Kolosoy qui fera avec sa chanson « Marie Louise » le premier succès de la rumba congolaise, Zaïko Langa Langa, et nombreux autres sur la rive de Kinshasa, l'on ne doit pas non plus oublier ceux non moins présents de la rive de Brazzaville, à l'instar des Paul Kamba, Nino Malapet, Jean Serge Essous, Antoine Moudanda, etc., qui ont donné âme et vie à notre chère rumba congolaise.

Genre musical que l'on peut situer dans les années 1930, comme une émanation de la rumba cubaine, demeurée une véritable légende dans les deux Congo, en y pénétrant en même temps que les rythmes afro-caribéens.

Après les indépendances en 1960, la rumba congolaise connaît son apogée et ses représentants se nomment bien African Jazz, Victoria Brazza, TP OK Jazz, Bantous de la capitale, Cercul Jazz, Negro band, etc., qui sévissent sur les deux rives du fleuve Congo, avec des artistes tels que Joseph Kabasele, « Grand Kallé ».

L'on assiste donc dès les années 1930, sur ces deux rives, à une transplantation de la rumba cubaine par un curieux aller-retour de l'histoire entre les Caraïbes et l'Afrique, musique qui pénètre ces terres, en suivant le cours du fleuve Congo, jusqu'à Léopoldville et Brazzaville.

Les années phares de cette musique peuvent être situées entre 1940 - 1950 et, entre le début des années 1960-1970. L'imprégnation d'une identité congolaise est due à ces musiciens tels Luambo Mackiadi, Dr Nico, ceux des Bantous de la capitale, Papa Wemba et plusieurs autres qui ont largement contribué à modifier et donner une identité à la rumba proprement dite congolaise.

C'est au nom de cette dualité, qui n'est nullement de surface, qu'il faut convier tous les experts congolais à œuvrer solidairement pour aboutir à cette inscription sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial de l'humanité.

Ferréol Gassackys

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

L'événement placé au Congo sous le signe du partage et de la cohésion

Le 20 mars à Brazzaville, le ministre des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, Jean Claude Gakosso, a indiqué que son pays célébrait la journée sous le signe de l'amitié et de la fraternité.

Le Congo n'est pas resté en marge de la célébration, cette année, de la Journée internationale de la Francophonie qui a eu pour thème « En français...S'il vous plaît ! ». A cette occasion, une cérémonie a été organisée au siège du ministère des Affaires étrangères, à laquelle ont participé plusieurs ambassadeurs et des membres du gouvernement.

Jean-Claude Gakosso a rappelé que la communauté francophone repose sur la langue que les Etats membres ont en partage, martelant sur le fait que l'idiome constituant le patrimoine commun mérite d'être préservé. C'est ainsi, a-t-il poursuivi, qu'en marge du dernier sommet de la Francophonie

tenu du 11 au 12 octobre 2018, en Arménie, les participants avaient mis un accent particulier sur l'ancrage de la langue française dans les institutions internationales.

A cet effet, la Francophonie doit donc jouer un rôle essentiel en faisant de l'apprentissage du français une place essentielle, a renchéri le ministre des Affaires étrangères.

Jean-Claude Gakosso a, par la suite, salué le mérite de quelques écrivains congolais qui ont apporté « un petit piment tropical » dans la langue de Molière, notamment Jean Malonga, Tchicaya U Tamsi, Henri Lopes, Letembet Ambili, Jean Baptiste Taty Loutard, Alain Mabanckou, etc.

« La Francophonie du XXI^e siècle doit travailler au renforcement de la coopération avec les autres zones linguistiques. En République du Congo, comme dans la plupart des pays de notre espace, le français est à la fois langue officielle et langue d'enseignement », a-t-il conclu.

La célébration de la Journée internationale de la Francophonie a été marquée à Brazzaville par une conférence-débat, des concours de dictée et de dissertation. Les lauréats ont été récompensés. Parfait Ngoyi a reçu le premier prix de la dissertation philosophique et Eureka Naty, celui de la meilleure dictée.

Rielthony Louboko (stagiaire)

FRANCE/RWANDA

Emmanuel Macron ne se rendra pas aux commémorations du génocide

Le député Hervé Berville, d'origine rwandaise, représentera la France aux cérémonies « Kwibuka 25 » du 7 avril prochain. Hervé Berville conduira la délégation française qui se rendra à Kigali, le 7 avril, aux commémorations marquant le 25^e anniversaire du génocide rwandais. Invité par son homologue rwandais à y participer, le président français n'y prendra pas part, à cause de « la par la proximité des élections européennes », selon une source à l'Elysée.

Emmanuel Macron a choisi le jeune député Hervé Bertille, 29 ans, d'origine rwandaise et d'ethnie tutsi. « Je suis très honoré mais aussi un peu ému. Cela montre la volonté des deux présidents de renforcer les liens entre nos deux pays et de s'appuyer sur la jeunesse pour faire avancer nos relations. Il faut regarder l'Histoire en face et se tourner vers l'avenir », a déclaré Hervé Berville. Il sera à Kigali à la tête d'une délégation de parlementaires français.

Noël Ndong

COMPÉTITIONS AFRICAINES DES CLUBS

Les combinaisons des quarts de finale connues

La Confédération africaine de football a dévoilé, depuis le 20 mars, les différentes confrontations des quarts de finale de la Ligue des champions et de la Coupe de la Confédération.

En ligue africaine des champions, l'Espérance de Tunis, tenante du titre, part favorite dans la double confrontation qui la mettra aux prises au Club sportif Constantinois.

Le match aller se disputera, le 5 avril, sur le terrain de l'adversaire et le retour, le 12 du même mois. Le Tout Puissant Mazembe hérite d'un tirage favorable. Il en découdra avec Simba sport club.

Les Corbeaux débutent cette double confrontation à l'extérieur. Les Mamelodi Sundowns sont tombés sur Al Ahly, le club le plus titré de continent.

Les Sud-Africains auront le privilège de recevoir à l'aller. Le

dernier quart de finale opposera Horoya AC à Wydad athlétic club. En Coupe africaine de la Confédération, le Club sportif Sfaxien sera reçu par Nkana FC. Les Kényans de Gor Mahia seront aux prises à la Renaissance sportive de Berkane. Hassania Us Agadir croquera le Zamalek puis l'Etoile sportive de Sahel jouera contre El Hilal. Les matches aller se joueront, le 7 avril, et le retour, une semaine plus tard.

James Golden Eloué

LCDE
La Congolaise Des Eaux

PROMO
RÉGULARISATION DES BRANCHEMENTS ILLÉGAUX

Payez
50 000 F CFA / 65 000 F CFA
en une fois / en deux fois

Au lieu de
~~156.200 F CFA~~

Faites comme nous
DEVENEZ CLIENT LÉGAL LCDE

Rendez-vous dans nos agences ou points de vente les plus proches

PROMOTION VALABLE DU 15 MARS AU 15 MAI 2019
Passé ce délai, tout propriétaire d'un branchement illégal fera l'objet de poursuites.

STOP AUX BRANCHEMENTS ILLÉGAUX

IN MEMORIAM

Mme Coussoud née Julienne Angélique Pandhet

24 mars 2002

24 mars 2019

Toujours et à jamais gravée dans nos cœurs

Famille Coussoud Mavougou



NÉCROLOGIE

La coordination des partis politiques du centre a le regret d'annoncer à la classe politique congolaise en général et aux membres des partis politiques du centre en particulier le décès de M. Pascal Ndinga Opiero, président du Parti pour le progrès social, le samedi 16 mars, à Pointe-Noire.

La veillée mortuaire se tient au centre ville non loin de l'école consulaire française Charlemagne. La date des obsèques sera communiquée ultérieurement



Les familles Itoua, Ossoka et Okoko ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur fils et neveu, Hugor Melon Itoua alias « Hugota Nzambé », survenu le 18 mars 2019 au CHU de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis n°130, rue Mbé, Talangaï. Référence : arrêt Manguier, Grand lavage dans la rue Ndolo.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

Yanick Mbouma, agent Les Dépêches de Brazzaville, les familles Koutoupot Berloko, Bembé et Mbouma ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur fils, père, oncle et frère, Robert Gabriel Berloko Koutoupot (Me Robert), le mercredi 20 mars 2019 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n°110 de la rue Yakoma, à Poto-Poto (derrière la grande école de Poto-Poto).

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente

LIBRAIRIE LES MANGUIERS Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)

Essais, Romans, Bandes dessinées, Philosophie, etc.

CÉNI

L'élection des gouverneurs fixée au 10 avril

La centrale électorale a été obligée de revoir son chronogramme, à la suite du renvoi sine die du scrutin décidé par la réunion interinstitutionnelle présidée, le 18 mars, par le chef de l'Etat.

L'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs est fixée au mercredi 10 avril. La compilation des résultats est prévue du 11 au 25 avril et l'annonce des résultats définitifs aura lieu du 26 avril au 2 mai. Ainsi, en a décidé la Commission électorale nationale indépendante (Céni) en tant que pouvoir organisateur des élections par le biais d'un communiqué publié le 22 mars. La Céni fait savoir que cette nouvelle modification du calendrier fait suite à une série de consultations entreprises au lendemain de la réunion interinstitutionnelle, renvoyant à une date ultérieure la tenue de ce scrutin.

La Centrale électorale, indique-t-on, avait consulté quasiment toutes les parties prenantes dont le cabinet du chef de l'Etat pour enfin fixer le nouveau calendrier. Cependant, là où le bât blesse, c'est que les enquêtes du



procureur général de la République enjoint par l'interinstitutionnelle d'investiguer sur les allégations de corruption ayant émaillé les sénatoriales sont en cours. Les auditions au niveau de la justice poursuivent leur bonhomme de chemin.

Si jamais ces enquêtes n'aboutissaient

pas avant le 10 avril, cela posera un sérieux problème au niveau du corps électoral que constituent les députés provinciaux (Grands électeurs) dont beaucoup sont présumés corrompus et donc, n'auront pas à exercer leur droit de vote. La Céni, quant à elle, espère que dans l'intervalle, ces enquêtes

pourront avancer et que les premières sanctions seront annoncées afin de dissuader tous ceux-là qui seraient tentés de corrompre ou de se laisser corrompre.

Rappelons que toute cette situation est partie de la fronde menée par plusieurs militants de l'Union pour la démocratie et le progrès social de Félix Tshisekedi. Ils ont manifesté, les 15 et 16 mars, dans plusieurs villes du pays contre leurs propres députés provinciaux, accusés d'avoir été corrompus pour voter en faveur des candidats du Front commun pour le Congo, la plate-forme de Joseph Kabila, qui a raflé la majorité au Sénat.

Cette dernière modification du calendrier électoral intervient dans un contexte de remise en cause générale sur la compétence de la réunion interinstitutionnelle à prendre des décisions qui engagent la République. A ce sujet, des spécialistes du droit et autres constitutionnalistes se sont accordés sur le fait qu'elle n'est qu'un simple cadre de concertation sans aucun pouvoir décisionnel.

Alain Diasso

PARACHÈVEMENT DU PROCESSUS ÉLECTORAL

La société civile et les partis politiques exhortent à l'organisation des élections locales

L'importance des scrutins à la base a été relevée par les participants à un atelier de réflexion tenu, le 22 mars au Cercle Kinshasa/Gombe, qui ont pris l'engagement de s'y impliquer en vue de leur organisation.

Une centaine des membres des partis politiques, de la société civile congolaise, des confessions religieuses et de l'autorité coutumière ont participé à l'atelier. Celui-ci a été consacré à la réflexion sur les défis et les perspectives de la gouvernance de proximité en République démocratique du Congo (RDC), qui devra être consacrée par les élections locales. Sur le thème « Des élections locales pour une gouvernance de proximité en RDC : défis et perspectives », cette activité co-organisée par National democratic institute (NDI), 11.11.11 et Counterpart international (CPI) a permis aux participants d'établir clairement la nécessité des élections locales attendues dans le pays et de rassurer de leur implication afin d'arriver à leur tenue.

Les participants ont suivi, à cet effet, quatre exposés dont « Importance des élections locales pour une gouvernance de proximité en RDC », fait par le Pr Makolo Jibikilayi; « La Céni face aux élections locales de septembre 2019 », par le chargé de communication de la centrale électorale, Jean-Baptiste Itipo; « Etat de lieux des préparatifs des élections locales par les partis et regroupements politiques de la mouvance présidentielle », développé par Robert Ngambi, chef des travaux à l'UPN, cadre du Parti lumumbiste unifié et dirigeant de la centrale électorale Palu et alliés; et « Etat de lieux des préparatifs des élections locales par les partis et regroupements de l'opposition politique », par Martin Mukonkole, cadre de la coalition Lamuka.

Eviter au pays l'expérience malheureuse de 2005 et de 2011

Circonscrivant le cadre de cet atelier, le directeur exécutif de l'Institut alternatives et initiatives citoyennes pour la gouvernance démocratique et modérateur de l'activité, Me Sylvain Lumu Mbaya, a rappelé que la RDC avait déjà connu deux processus électoraux tronqués au cours desquels les élections à la base n'ont pas été organisées, enregistrant ainsi des arriérés électoraux. Ces inquiétudes ont également été renforcées, selon ce juriste et expert électoral, par le fait que le calendrier modifié de la centrale électorale congolaise n'a pas repris les élections locales. « Vont-elles subir le sort de 2005 et 2016 ? », s'est-il demandé.

Dans leurs interventions, le directeur-pays de CPI, Steven Sharp, le directeur résident de NDI, Dany K. Ayida, et le 11.11.11, motivant leur vision pour l'organisation de cet atelier, ont souligné l'importance des élections locales dans le pays qui, selon eux, renforcent ou améliorent la redevabilité des dirigeants qui sont ainsi élus.

Abordant son sujet, le Pr Makolo a noté que la décentralisation est consacrée par la Constitution. Pour lui, sans élections, il n'y a pas décentralisation et si elles ne sont pas organisées, le pays est en marge de la Constitution. Faisant partie des experts sur lesquels le pays s'est appuyé pour la mise en place du processus de sa décentralisation, le Pr Makolo a estimé que la RDC a tous les atouts pour organiser les élections à tous les niveaux, particulièrement à la base. Mais, il lui faut une volonté politique.

Jean-Baptiste Itipo, lui, a affirmé qu'à ce jour, la RDC possède un fichier électoral pouvant lui permettre d'organiser les élections locales. Le directeur de communication à la Céni a également ras-



La salle, lors de l'atelier-réflexion/Adiac

suré sur l'existence d'un calendrier qui reprend tous les onze scrutins prévus par la loi électorale. Notant que la Céni a cheminé d'une manière correcte jusqu'à l'organisation de l'élection des sénateurs, Jean-Baptiste Itipo regrette que le couac survenu à l'issue de cette dernière élection puisse, d'une certaine manière, bloqué la machine. Mais, son souhait est que cela soit de courte durée en vue de continuer le processus tel que mentionné dans ce calendrier publié par la Céni. Robert Ngambi, de son côté, a établi une nette différence entre la décentralisation et le découpage territorial. A l'en croire, la RDC a procédé à un découpage territorial mais traîne encore à décentraliser son administration étant donné que la concentration du pouvoir est encore au niveau de la capitale, Kinshasa. Mais cet expert a également relevé qu'il était inconcevable de chercher à organiser onze scrutins en même temps. Pour lui, selon ce calendrier, le pouvoir organisateur et les partis politiques, en tant que parties prenantes au processus, sont étouffés, en termes de coût et de la logistique or-

ganisationnelle de tous ces scrutins. Il a donc proposé un décalage dans l'organisation des élections à différents niveaux. Martin Mukonkole, pour sa part, a regretté le renversement de la pyramide de l'organisation des élections, expliquant que les locales devaient venir en premier pour finir par la présidentielle et les législatives. Interpellant les partis politiques, le gouvernement et la société civile, ce cadre de Lamuka a fait savoir que les élections locales constituaient le véritable socle de la démocratie et du développement. « Leur organisation avant toutes les autres est constitutionnelle », a-t-il affirmé.

A la suite de ces exposés, les échanges ont amené tous les participants à avoir un même entendement sur les élections locales. Ils ont formulé des recommandations qui vont dans le sens d'exhorter à l'organisation de ces scrutins pour rassurer de la participation de la population à la gestion de la chose publique et conduire ainsi au développement et d'éviter au pays la situation de 2006 et 2011.

Lucien Dianzenza



VOUS L'AVIEZ DEMANDÉ !
Désormais le **méga hors forfait**
est à **10F.**

PUBLICIS AG Partners
ONE



LE RESEAU DES SMARTPHONES

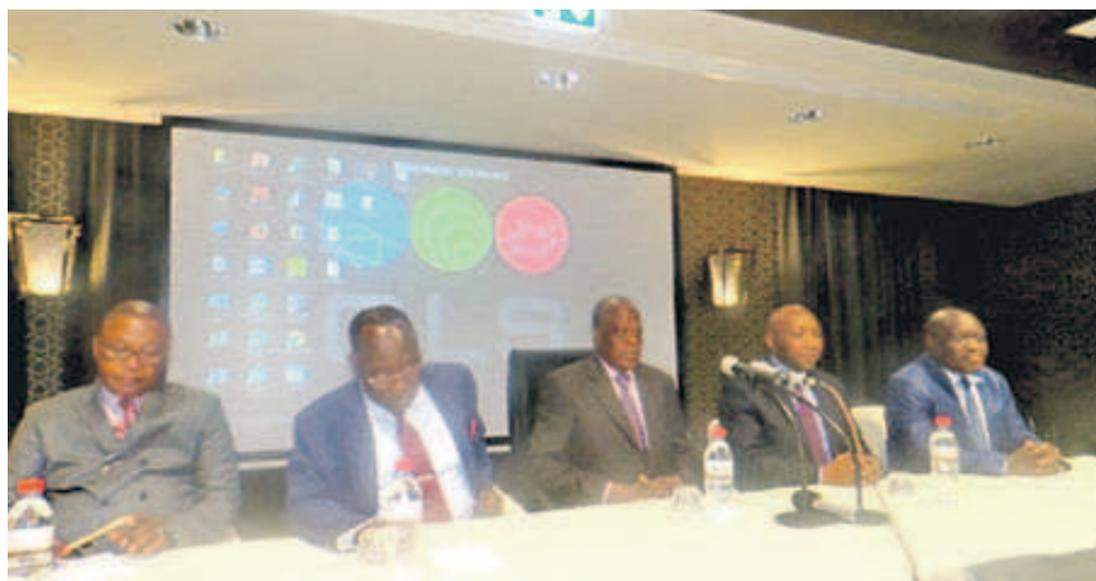
LUTTE CONTRE LA PÊCHE ILLÉGALE

Réactivation du système de suivi-contrôle et surveillance par satellite

L'opération a été lancée, le 22 mars à Pointe-Noire, par le ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, Henri Djombo, en présence des autorités locales et du personnel de son ministère.

Le ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche a rappelé que la pêche constitue un secteur prioritaire et un maillon important de la diversification économique, tel que décliné dans le Plan national de développement 2018-2022. Ce secteur, a-t-il dit, joue un double rôle stratégique, d'abord comme pourvoyeur de protéines nobles au plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ensuite comme générateur de revenus et d'emplois grâce à l'élargissement des sources de création de richesses.

Au niveau scientifique, le ministre d'Etat a fait savoir qu'il est établi que la productivité des espèces halieutiques des



Le ministre d'Etat, Henri Djombo, au centre

eaux congolaises est relativement bonne. Cependant, il est à déplorer l'exploitation de cette importante ressource qui n'est pas réalisée dans le respect strict de la loi et de la réglementation en vigueur. Ce qui ne contribue pas à la gestion rationnelle et durable de cet écosystème dont l'équi-

libre est, au demeurant, très fragile.

« Notre partenariat avec la Société CLS permettra, grâce à son savoir-faire, de réactiver et de rendre opérationnel notre système de positionnement et de suivi des navires de pêche par satellite fondé sur l'utilisation de balises de type

Triton de dernière génération, plus évoluées et plus performantes que les balises Argos. Dans ce cadre, soixante-neuf balises seront réceptionnées et mises en service. Elles seront installées dans les navires de pêche industrielle et constitueront l'échantillon test qui permettra de suivre en temps

réel toutes les activités de pêche dans l'espace marin. Par ailleurs, un atelier de formation des formateurs en vue du renforcement des capacités des cadres du ministère à l'utilisation de ce nouvel outil est ouvert avec l'appui pédagogique des experts de CLS qui en assureront l'animation », a indiqué le ministre.

Signalons que la plupart des pêcheurs ne respectent pas les règles établies, y compris celles édictées dans les textes légaux et réglementaires nationaux, notamment les dispositions relatives aux engins, aux zones de pêche et à la déclaration des captures.

Avec la réactivation du système de suivi-contrôle et surveillance par satellite de la pêche industrielle, le Congo veut être aux normes pour mener des actions communes avec d'autres pays de la sous-région.

Séverin Ibara

HUMEUR

La désinfection et la dératisation s'imposent dans les marchés

Le constat est une interpellation à la fois des services municipaux et des gestionnaires des marchés. Car balayer chaque semaine un marché n'est pas synonyme de le désinfecter ou de le dératiser. Nos marchés, on ne le dira jamais assez, sont devenus des refuges de rongeurs, en l'occurrence des rats et des souris et autres petites bêtes à la recherche de certains débris d'aliments. On y trouve des insectes de toute nature et des micro-organismes dangereux, notamment des bactéries résultant des aliments avariés, responsables de certaines maladies dont souffre la population. Ainsi peints, nos marchés sont sales et nécessitent des campagnes de désinfection et de dératisation pérennes.

Pour les spécialistes de ces questions, la désinfection est une opération permettant d'éliminer ou de tuer les micro-organismes et/ou d'inactiver les virus portés par des milieux inertes contaminés en fonction des objectifs visés. Et quant à la dératisation, elle consiste à débarrasser un lieu, le marché par exemple, des rongeurs qui sont le plus souvent dangereux pour la santé humaine à cause de leurs excréments et des aliments portant des bactéries et virus.

Sur le plan de l'assainissement des marchés, nous constatons qu'ils sont timidement balayés mais ne sont pas désinfectés ou dératisés. Les rats, les souris, les cafards, les mouches, les moustiques et autres insectes trouvent là un bon milieu pour se multiplier. Or, le commun des mortels sait bien que le balayage ou le nettoyage de nos marchés n'élimine jamais les micro-organismes, d'autant plus qu'il ne se fait qu'après une semaine. Et cette propreté ne se fait pas aussi dans tout le marché, mais à certains endroits seulement, surtout où les ordures forment des tas d'immondices qui laissent à désirer. A vrai dire, ces opérations devraient se faire tous les soirs. Ceci étant, les mairies et les gestionnaires directs des marchés devraient collaborer avec des sociétés de nettoyage pour l'assainissement de ces lieux publics. Affaire à suivre !

Faustin Akono

SANTÉ EN MILIEU PROFESSIONNEL

Le sujet préoccupe la ligue départementale du sport du travail et le Groupe Charden Farell

Les deux parties, représentées respectivement par Rodrigue Dinga Mbomi et Louis Farell Mankou, ont conclu, le 21 mars à Pointe-Noire, un accord de partenariat pour garantir la santé des travailleurs.



L'échange des documents après la signature du partenariat/Adiac

« Le sport, c'est la santé et la santé des travailleurs contribue à la santé de l'entreprise. Ce partenariat prévoit que nous accompagnons la ligue en lui apportant un appui logistique et communicationnel. Cet accord sera suivi d'un avenant qui précisera les termes précis qui vont nous permettre de renforcer notre politique de responsabilité sociale des entreprises sur deux objectifs : le premier : préserver la santé de nos salariés et le second, promouvoir l'esprit d'équipe », a dit le directeur

général de Charden Farell.

« Le souci de la ligue départementale du sport de travail est de voir tous les travailleurs en bonne santé et contribuer avec efficacité au rendement de la société. Et le sport y contribue puisque sa pratique en milieu professionnel baisse la sédentarité et augmente la production et la cohésion d'équipe »

Pour sa part, Rodrigue Dinga Mbomi a déclaré : « Le souci de la ligue départementale du sport de travail est de voir tous les travailleurs en bonne santé et contribuer avec efficacité au rendement de la société. Et le sport y contribue puisque sa pratique en milieu professionnel baisse la sédentarité et augmente la production et la cohésion d'équipe ». Des initiatives du genre sont à encourager, ont conclu les deux partenaires.

Hervé Brice Mampouya

LIVRE

«El Manisero, une culture vivante» fait sa sortie publique

Paru aux éditions Doxa, l'ouvrage de Dieudonné Tshimanga met en exergue l'originalité de sa démarche et l'intérêt identitaire de son projet. Il a été récemment présenté et dédié au public, à la librairie Les Manguiers des Dépêches de Brazzaville, avec la participation de Clotaire Kimbolo.

Préfacé par Mukala Kadi-ma-Nzuji, «El Manisero, une culture vivante», s'ordonne en quatre séquences précédées d'une introduction, elle-même agrémentée d'une épigraphe. Il s'agit de Arachides : objet de rencontre ; Arachides : objet d'attraction ; Arachides : objet de tous les désirs ; Les arachides : un attrape-nigaud.

Dans cet ouvrage, comme l'indique la quatrième de couverture, l'auteur offre une synthèse idéale qui immunise le regard contre la faillite de la création artistique de cette époque. La critique de la chanson «El Manisero» est un travail de recherche de bonne facture qui documente, explique et idéalise une démarche qui était déjà en soi une couture de sens dans ces rythmes passionnés.

Présentant le chef-d'œuvre de Dieudonné Tshimanga, le Pr Patient Bokiba a indiqué que l'intérêt du texte liminaire porte sur la démarche adoptée par l'auteur, à savoir une approche comparatiste qui, en théorie littéraire, a pour fondement l'étude conjointe ou contrastive des littératures des différentes aires linguistiques, mais aussi des différents médias et des différents types d'arts, les questions de la traduction et de la réception ou encore celles des différents discours idéologiques.

Cette démarche est inspirée de la notion de « littérature universelle » préconisée par Johann Wolfgang von Goethe, romancier, dramaturge, poète et théoricien de l'art allemand et que l'on trouve déjà en germe dans l'esthétique classique de l'imitation des anciens à travers la revisitation des mythes grecs ou latins qui irriguent l'histoire de la littérature européenne.

«El Manisero», une reprise intelligente des chansons par les artistes congolais

Répondant aux questions que lui ont été posées, l'auteur a indiqué qu'avant d'arriver à l'ouvrage, il a été lui-même influencé par la musique afro-cubaine, surtout par l'adaptation qui a été faite de «El Manisero» par deux artistes congolais. La fascination, a-t-il expliqué, est venue du fait qu'ils n'ont pas fait une interprétation plate de cette chanson mais ont en quelque sorte travaillé le texte, c'est-à-dire que chacun a revisité cette chanson à partir d'un certain point de vue. Même si le thème est resté le même (les arachides), que ça soit Clotaire Kimbolo ou Sébas Enemen, les deux ont pris un point de vue totalement différent, ce qui redonne à la chanson une certaine nouveauté, bien que la rythmique soit restée la même.

« C'est aussi une très bonne



Dieudonné Tshimanga entouré du Pr Patient Bokiba et de l'artiste musicien Clotaire Kimbolo

chose après une certaine année de carrière, de pouvoir montrer que les artistes musiciens ont de la matière. Ils ne sont pas que des gens qui alignent le son et que les gens se mettent à se déhancher, mais il y a également au-delà de la musique, de la rythmique, une certaine réflexion. C'est ce que j'ai voulu montrer à travers ces trois textes de «El Manisero», notamment le texte original en espagnol du Cubain Moises Simmons, «Pesa munu nguba» en kituba de Sé-

bas Enemen et «Ntonkama 60» en l'ari de Clotaire Kimbolo dit Kim Douley. Voilà une reprise intelligente des chansons de nos artistes », a expliqué l'auteur, Dieudonné Tshimanga.

« Entendre l'ambassadeur de Cuba (qui était là tout à l'heure), il y a également l'influence dans l'autre sens aussi. La musique afro-cubaine n'a pas seulement influencé la musique africaine comme on peut le dire, mais également un retour, parce qu'une certaine attitude africaine a

également pris ses racines à Cuba. C'est ça montrer tout l'intérêt qu'il y a dans l'interculturalité d'un mouvement osmotique qui va dans un sens comme dans un autre », a ajouté l'auteur.

Traducteur interprète, spécialiste de littératures et civilisations africaines, romancier, auteur de «Quart de vie», Dieudonné Tshimanga est depuis quelques années fonctionnaire dans une institution internationale basée à Brazzaville.

Bruno Okokana

RÉFLEXION

L'Europe à la croisée des chemins

Deux mois des élections qui renouvelleront le parlement de l'Union européenne (UE), le moins que l'on puisse dire est que le plus grand flou règne concernant l'issue de ce scrutin. Un flou qui nourrit des inquiétudes croissantes dans les capitales des nombreux pays partenaires du Vieux continent à travers le monde ; en Afrique tout particulièrement dont les dirigeants se demandent aujourd'hui ce qu'il adviendra demain des relations tissées non sans mal avec ce continent tout au long des siècles précédents.

Au cœur de ces interrogations figurent trois points essentiels que voici résumés en quelques mots.

1) Si, comme cela semble probable étant donnée la montée des populismes dans plusieurs pays de l'Union, la nouvelle majorité des élus au Parlement de Strasbourg le 29 mai impose sa

loi à Bruxelles où siège l'exécutif européen, l'Europe se repliera-t-elle sur elle-même avec toutes les conséquences désastreuses que cela aurait inévitablement : stagnation économique, fermeture des frontières, rejet brutal des migrants, montée des tensions avec le tiers-monde, réduction drastique des aides au développement ?

2) L'affaiblissement de l'UE que provoquera le Brexit, c'est-à-dire le départ de la Grande-Bretagne qui s'annonce brutal en raison de l'incapacité de la Première ministre, Theresa May, à convaincre les députés de la soutenir dans la mise au point de l'accord négocié avec les autorités de Bruxelles, cet affaiblissement va-t-il reléguer l'Europe au second plan des grandes puissances et provoquer une crise politique dont les effets économiques seraient pour le moins dévastateurs ?

3) L'UE, ainsi impactée par la résurgence des nationalismes et par le retrait de l'Angleterre, aura-t-elle la force de maintenir l'unité qu'elle a si chèrement acquise dans la seconde partie du siècle précédent après s'être déchirée en provoquant deux guerres mondiales, ou bien implorera-t-elle comme le prédisent non sans raison de nombreux observateurs de la scène internationale ? Et, si c'est le cas, qu'advient-il de la puissante machine qui la gouvernait depuis la capitale belge ?

Si le pire n'est pas certain et si l'on peut encore espérer que le duo constitué par l'Allemagne et la France parviendra à faire entendre la raison dans les semaines à venir, le temps est venu de réfléchir sérieusement aux conséquences qu'aurait inévitablement la dissolution de l'UE. Tout simplement parce que, dans ce cas, l'équilibre straté-

gique auquel était parvenu non sans mal le Vieux continent volera en éclat, réveillant les vieux démons qui lui ont fait tant de mal dans le passé.

Le réveil de l'antisémitisme et de l'antisionisme, la multiplication des manifestations violentes dans les rues des grandes cités, l'aggravation des tensions sociales dans de nombreux pays, la victoire probable des partis d'extrême droite et d'extrême gauche lors des élections européennes à venir sont là pour démontrer que l'Europe, dans son ensemble, se trouve effectivement à la croisée des chemins.

Espérons qu'elle puisera dans ce constat des raisons de lutter efficacement contre les mauvais démons du passé et de retrouver son unité avant qu'il soit trop tard.

Jean-Paul Pigasse